

**Zeitschrift:** Revue Militaire Suisse  
**Herausgeber:** Association de la Revue Militaire Suisse  
**Band:** 114 (1969)  
**Heft:** 4

## Titelseiten

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 30.01.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# Revue militaire suisse

Fondée en 1856 - Paraît tous les mois

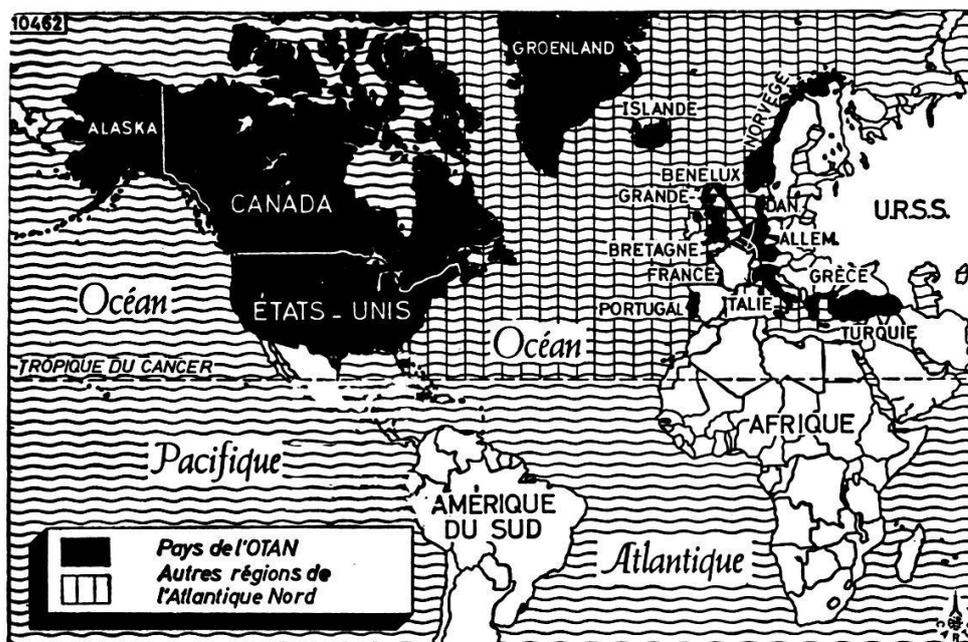
Rédacteur en chef: Colonel-divisionnaire M. Montfort

Administrateur: Lt-colonel Ernest Bütiger

Editeur: Association de la Revue militaire suisse, 33, avenue de la Gare, 1003 Lausanne  
Tél. 23 36 31. Chèques post. 10-5209 - Impression et expédition: Imprimeries Réunies S.A.  
33, av. de la Gare, Lausanne - Annonces: Publicitas S.A., succ., 15, rue Centrale, Lausanne

ABONNEMENT: Suisse 1 an: Fr. 18.— / 6 mois: Fr. 10.— Prix du numéro  
Etranger 1 an: Fr. 22.— / 6 mois: Fr. 12.— Fr. 2.—

## A L'OTAN, quoi de nouveau ?



A la Session des ministres de la défense de l'OTAN du 14 au 16.11.68 à Bruxelles, le renforcement de la puissance militaire réclamé par quelques membres de l'Alliance, en contrepartie de l'avancée du dispositif stratégique soviétique à la suite du deuxième « Coup de Prague », n'a finalement été retenue que pour le principe.

La déclaration du général Lyman L. Lemnitzer<sup>1</sup>, commandant suprême allié en Europe, du 15.10.68, dont nous avons parlé dans notre

<sup>1</sup> Le général Lemnitzer a démissionné mais cela ne modifie en rien le fond de cette chronique, qui était du reste déjà sous presse. Ne pensons plus au titulaire mais à la fonction, au « commandement suprême » et à ses moyens ; tout reste alors inchangé. Mft.